

CHARTRE D'ADOPTION DES POULES - 2019

Je soussigné(e),, m'engage à prendre soin des deux poules offertes par la Communauté de communes du Pays de la Serre dans le cadre de l'opération « Poule IV » toute leur vie durant.

Je m'engage à leur octroyer les soins nécessaires à leur maintien en bonne santé. Je m'engage également à leur offrir quotidiennement de l'eau fraîche et une nourriture de qualité, déchets de préparation et de restes de repas mais aussi des céréales (blé, maïs, avoine, seigle, etc.).

Je m'engage à assurer le confort et le bien-être de ces poules en les logeant dans un poulailler de 2m² minimum offrant mangeoire, abreuvoir, pondoirs, dortoir, perchoir et une bonne litière de paille ou copeaux. En cas de non-respect de ces exigences ou de nuisances constatées, les poules seront retirées du foyer dans lequel elles ont été placées sans recours possible pour ce dernier ni quelconque indemnisation ou dédommagement.

Le foyer adoptant utilise le poulailler à ses risques et périls et ne saurait faire grief à la Communauté de communes d'un quelconque préjudice né de son utilisation ou de sa conservation. En cas de dommage, la responsabilité de la Communauté de communes ne saurait être engagée. Elle n'est en aucun cas responsable des maladies ou décès éventuels des poules, qui devront être pris en charge par le foyer adoptant. Le transfert de responsabilité des poules et du matériel s'effectue dès réception.

Je m'engage à contacter la mairie de mon domicile pour savoir s'il existe une interdiction ou une restriction spécifique à l'installation de poules dans mon jardin, en particulier dans le cas d'un lotissement ou d'une copropriété.

En participant à cette démarche, j'autorise les représentants de la Communauté de communes à accéder, sur rendez-vous et en ma présence, à ma propriété pour réaliser des reportages destinés à la presse écrite ou audiovisuelle.

J'accepte par avance l'utilisation de mon image et celle des membres de ma famille dans la presse et dans les supports de communication de la Communauté de communes (supports papiers, internet...).

En cas de contestation, litige ou différent sur l'interprétation ou l'exécution de cette charte, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement amiable par voie de conciliation.

Fait à, Le

Signature :